



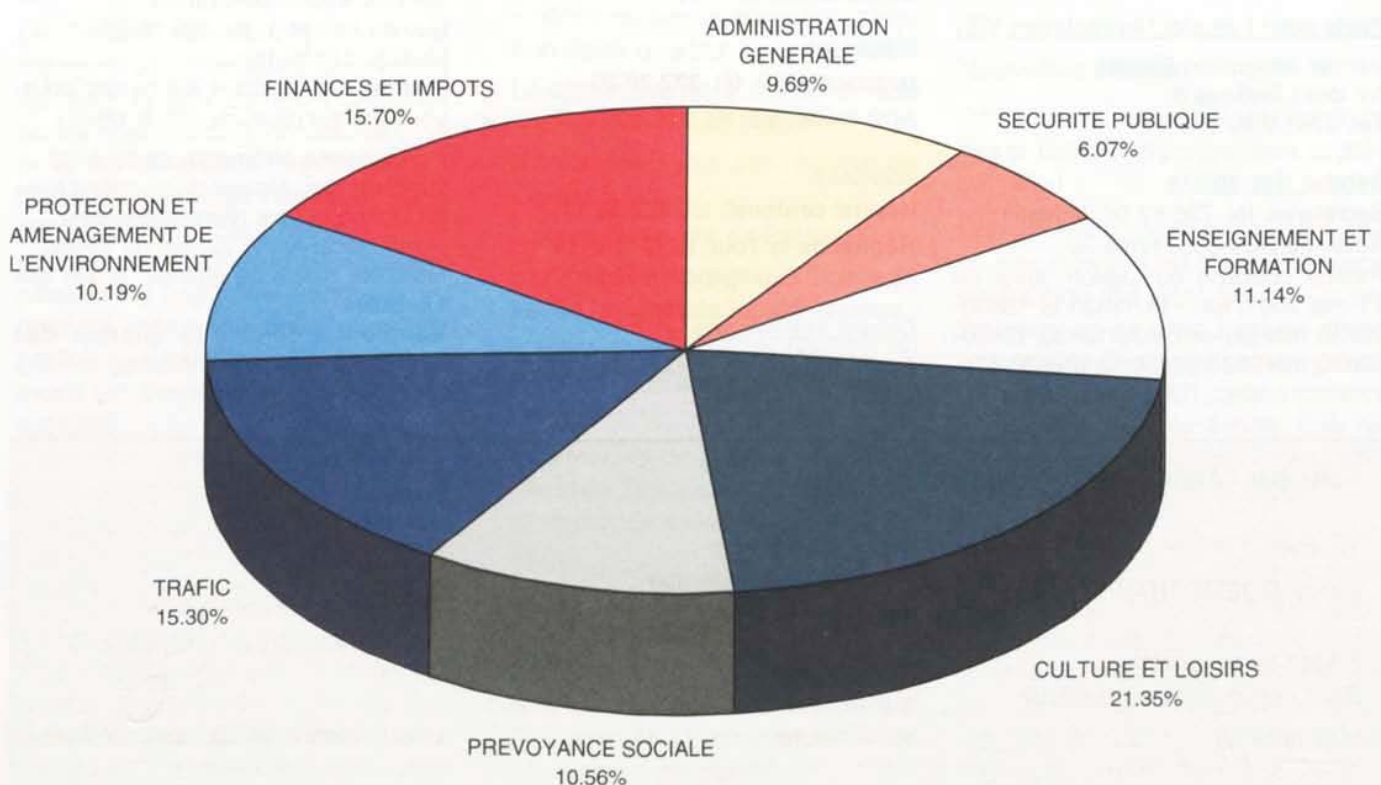
JANVIER
N°1 - 2001

INFORMATIONS VERNIER

UN BUDGET DE CROISSANCE POUR LE NOUVEAU MILLÉNAIRE

Une majorité des élus de Vernier a adopté le 14 novembre dernier une délibération fixant le budget 2001. Celui-ci présente un montant de 61 620 274.- aux charges (+ 14%) et de 63 267 992.- aux revenus (17%), soit un excédent de revenus présumé d'environ 1,65 million de francs. L'augmentation des charges ne provient pas d'un laisser-aller en raison des meilleures perspectives économiques, mais d'un besoin de rattrapage au niveau des postes de travail, des travaux d'entretien et des subventions.

CHARGES PAR FONCTIONS



SOMMAIRE

Le thème

3 **Un budget de croissance pour le nouveau millénaire**

Le budget de fonctionnement 2001 présente un montant de Fr. 61 620 274.- aux charges et de Fr. 63 267 992.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1 647 718.-.

Nouvelles communales

5 Les hérissons géants débarquent à Vernier

6 Conseil municipal

8 Palmarès Vernier fleuri

10 Nous recrutons des distributeurs

17 Echo des clubs d'ainés

12 Noces d'or et de diamant

20 Nouveautés aux bibliothèques

Infos-quartier

18 AHA : meilleurs voeux

19 AIVV : «Ce doit être au début des années 40...»

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi (Association VIE)

Vernier Intégration Emploi
Av. des Libellules 8
Tél. 979 09 99

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin
Route du Bois-des-Frères 30
Piscine couverte du Lignon, jusqu'au 11 mai 2001, lun 11h-13h30 et 16h30-20h30; mar-jeu-ven 9h30-13h30, 16h30-20h30; mer 9h30-20h30; sa-di 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise

Urgence, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Pl. du Lignon 43, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 748 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 719 6111
urgences 719 6000

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 420 34 00. 8h-12h, 14h-18h.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine
Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 420 35 00

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.
Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 420 35 50

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20
9h-12h, 13h30-16h.
Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h
Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.
Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.
Mercredi : local de quartier, 8, av. des Libellules.

Vendredi : centre de quartier des Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Parution 23 février 2001

Délai rédactionnel 2 février 2001

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Un budget de croissance pour le nouveau millénaire

Début septembre 2000, le Département cantonal des finances a informé la commune que l'impôt sur les personnes physiques allait globalement augmenter de 18,7% par rapport au chiffre de l'exercice 1999. Mais dans son courrier, l'Etat précisait «qu'il va sans dire que la situation spécifique de votre commune doit être intégrée à vos estimations de recettes...».

Ainsi, le Conseil administratif de Vernier a jugé plus réaliste de tabler sur une augmentation de 12% des recettes de l'impôt sur les personnes physiques. Ce pourcentage est jugé déjà suffisamment optimiste puisqu'il est supérieur aux taux adoptés par les autres villes de la périphérie genevoise qui augmentent de 9% en moyenne leurs estimations.

Compte tenu des derniers votes intervenus lors de la séance plénière du 14 novembre dernier, le budget de fonctionnement 2001 présente un montant de Fr. 61 620 274.- aux charges et de Fr. 63 267 992.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1 647 718.-.

Quant au plan 2001 des investissements, il présente un montant net de Fr. 16 022 333.-. Précisons que ce budget a été adopté par 18 oui (la gauche) et 14 non (la droite).

Le Conseil administratif refuse, au moment où différentes communes baissent le taux de leurs centimes additionnels (impôt communal), de se lancer dans cette manœuvre.

En effet, le résultat négatif, dû à la diminution d'un ou plusieurs centimes sur le système de péréquation, pénaliserait trop notre commune, au moment même où nous pourrions profiter au maximum de cette manne avant un éventuel changement de système.

D'autre part, la fortune de notre commune étant largement inférieure aux autres grandes villes, le Conseil administratif juge le moment opportun de réalimenter celle-ci.

A plus long terme, la simulation du Plan financier quadriennal (PFQ) montre que, sans tenir compte des coûts connexes des investissements futurs qui n'ont pas été introduits dans

ce PFQ, l'excédent de revenus fondra assez rapidement pour devenir un excédent de charges vers l'année 2004.

Les investissements

Une des mesures draconiennes prises pendant la récession des années 90 était l'alignement de l'investissement sur la somme de nos amortissements économiques.

A présent, le Conseil administratif a souhaité profiter de l'embellie actuelle pour rattraper un certain nombre d'investissements repoussés. La somme de 16 millions peut paraître énorme en comparaison des budgets d'investissement des années précédentes. Mais si on le calcule en fonction du nombre de Verniolans, cela reste raisonnable.

Nos prévisions à moyen terme se chiffreront plutôt en moyenne annuelle à une douzaine de millions. Rappelons qu'au 31 décembre 1991, juste au début de la récession, la dette de la commune était de 119 millions et que les prévisions pour fin 2001 sont inférieures à ce chiffre.

Concrètement, voici les principales dépenses prévues pour cette année :

- Des acquisitions immobilières à Châtelaine, en vue d'une revitalisation de ce quartier ;
- Le démarrage de la construction du bâtiment de la sécurité ;
- La réhabilitation des écoles du Lignon ;
- L'achat de l'école de Poussy ;
- La réhabilitation du Vieux Lignon du fait de la constatation de fissures ;
- L'achat de terrains en bordure du Rhône afin de les protéger efficacement ;
- Des travaux de planification générale et de construction d'égouts dans la région Crotte-au-Loup/route de Peney.

Série d'amendements

Suite aux discussions menées lors des «Toutes commissions réunies» (TCR), une série d'amendements ont surgi, les voici en résumé. Les quatre

premiers ont été présentés par le groupe libéral, le cinquième par les socialistes et le sixième par les Verts :

- La diminution du niveau de l'impôt communal (de 50 centimes additionnels à 49) a été refusée par 27 non et 5 oui.
- La réduction de Fr. 10 000.- de la subvention octroyée à la Maison de quartier des Avanchets est refusée par 26 non, 5 oui et une abstention.
- Le maintien à Fr. 10 000.- de la subvention versée à l'ABARC, soit le même montant que l'année précédente, est refusé par 25 non, 5 oui et 2 abstentions.
- Le rajout d'une ligne au budget avec le libellé suivant : «remboursement d'avances de cotisations de l'assurance maladie», pour un montant de Fr. 50 000.- est refusé par 24 non, 6 oui et 2 abstentions.
- L'augmentation de la subvention à l'Association VIE de Fr. 90 000.-, soit le versement de Fr. 170 000.-, est accepté par 18 oui et 14 non.
- Le rajout d'une ligne au budget des investissements avec le libellé suivant : «aménagement des zones 30 km/h», pour un montant de Fr. 200 000.-, est accepté par 18 oui et 14 non.

Nouvelles charges

Dans ce nouveau budget, les charges de personnel progressent de près de 14% !

L'explication principale de cette hausse massive est bien sûr la municipalisation des institutions de la petite enfance et donc l'arrivée d'une soixantaine de nouvelles personnes. Dans ce budget 2001, cette incidence n'intervient que pour 4 mois. Cela représente une augmentation des traitements de base de Fr. 800 000.-.

D'autre part, et toujours lié à cette municipalisation, il faut y rajouter trois nouveaux postes pour Fr. 180 000.- (directrice, secrétaire et comptable). Pour le reste de l'administration, l'indexation de l'échelle de traitement a été estimée à 2% et représente une augmentation d'environ Fr. 250 000.-.

Un budget de croissance pour le nouveau millénaire

Les ayants droit toucheront une annuité de 2,5% pour un total de Fr. 140 000.-.

Les autres nouveaux postes, hors institution de la petite enfance, concernent le service des ateliers avec l'engagement d'un serrurier; les secrétariats technique et administratif avec l'engagement d'un poste de secrétaire à 50%; le service social avec l'augmentation du temps de travail de 10% d'une assistante sociale et de 20% de la secrétaire sociale; enfin, l'engagement d'un gardien à 50% au service des sports, dans le cadre du projet de la municipalisation des tennis de Vernier.

L'ensemble de ces nouveaux postes ou modifications de postes sont budgétisés à Fr. 200 000.-.

A noter également la titularisation en qualité de fonctionnaires de quatre concierges auxiliaires et d'un chauffeur TPV (transports publics verniolans).

Autre rubrique qui augmente fortement: celle des biens, services et marchandises: + 33,91%.

L'incidence du prix du pétrole

La cause de cette hausse massive est diverse: l'augmentation du prix des produits pétroliers (+ Fr. 385 500.-), l'achat de matériel d'équipement notamment à la piscine du Lignon (+ Fr. 178 000.-), les achats de véhicules divers aux services de la police municipale, culturel, espaces verts et ateliers (+ Fr. 253 000.-), de gros travaux d'aménagements dans les bâtiments, les emplacements communaux et les chaussées (+ Fr. 1 365 000.-); les honoraires et indemnités diverses (+ Fr. 1 200 000.-) dus notamment à la municipalisation des restaurants scolaires (Fr. 850 000.-), compensés en partie par des revenus d'environ Fr. 700 000.-; le recensement fédéral va revenir à Fr. 125 000.-, l'évaluation sanitaire des arbres à Fr. 70 000.- et le passage d'une caméra pour inspecter l'état des collecteurs à Fr. 75 000.-.

Il faut encore signaler la TVA sur les nouveaux secteurs imposés des TPV et des Restaurants scolaires (Fr. 151 000.-), l'affermage de la voirie et le traitement des résidus ménagers (+ Fr. 376 000.-) ou encore le surplus de charges liées à l'Agenda 21, soit une mise en conformité au développement durable (Fr. 100 000.-). Voilà pour l'essentiel le budget avec lequel Vernier va fonctionner cette année.

Serge Guertchakoff

LES SOIREEES DE HAPPY BEACH

*A l'heure où s'imposent les premiers frimas
Chantal, Bruno et Stéphane vous proposent la
chaleur des soirées Happy Beach.*



*De janvier à décembre c'est au cours de
12 soirées dansantes d'exceptions tous les 1er
vendredi de chaque mois que Chantal, Bruno
et Stéphane vous feront découvrir leurs merveilleux
« manège à crêpes » qui conjugue tradition et créativité,
pour des moments privilégiés qui s'apprécient aussi bien
à deux, que plus nombreux.*



Restaurant de la Piscine du Lignon
Tél. 796.10.47

Réserver S.V.P.

Les hérissons débarquent à Vernier

Dans le cadre de l'action " Tout Genève recycle ses déchets " il a été décidé par la commune de Vernier d'acquérir 4 hérissons géants et de les faire décorer par les élèves des écoles, dans le but de les rendre attentifs à l'importance du tri des déchets ménagers.

Cette action a été menée simultanément dans toutes les communes genevoises et a remporté un franc succès.

Certains de ces hérissons ont été exposés à la Foire de Genève en novembre dernier, afin que les nombreux visiteurs puissent admirer le travail effectué par les enfants et ainsi être également sensibilisés aux actions menées pour la valorisation des déchets.

La commune de Vernier tient à remercier les enseignants et leurs élèves qui ont participé à la décoration de ces 4 hérissons, qui seront par la suite exposés à la mairie afin d'être présentés à toute la population verniolane.



Ecole de Châtelaine



Ecole de Balexert



Ecole de Vernier-Place



Ecole du Lignon

Ramassages ménagers

DÉCHETS ENCOMBRANTS mardi 6 février 2001

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

DÉCHETS MÉTALLIQUES jeudi 8 février 2001

Sont considérés comme déchets métalliques : feraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Attention : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc. doivent être impérativement rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable» qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Pour tous renseignements :
Centre d'entretien, tél. 306 07 67.

MERITE MUNICIPAL VERNIOLAN 2000

Les Autorités communales vous informent que les inscriptions sont ouvertes. Voici un extrait du règlement :

La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes méritantes. Il peut s'agir de personnes individuelles, d'équipes ou de groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif.

Cette commission se réunit chaque année afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité

absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours d'une année si les candidats ne répondent pas au vœu de la commission.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois.

Des formulaires de candidature sont à votre disposition auprès de la Mairie de Vernier, rue du Village 9, ou, sur demande, peuvent vous être envoyés.

Le dossier doit parvenir au Service culturel de la commune de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier, tél. 341 41 04 jusqu'au 20 février 2001.

Conseil municipal

Séance du 10 octobre 2000

La présidente Christiane Schaller informe les élus de la démission du Conseil municipal de Yan Perret-Gentil, laquelle est motivée pour des raisons de santé.

Puis la parole est transmise au maire, Christophe Iseli. Celui-ci informe les élus que le Conseil administratif a appris que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) envisageait d'attribuer la parcelle située à l'angle de la route de Montfleury et du chemin de Delay au dépôt des véhicules de foire des forains de Versoix. Nos autorités ont demandé une réunion avec le DAEL, la commune de Versoix et la Fondation pour les terrains industriels pour discuter de cette éventualité.

Par ailleurs, le Conseil d'administration est toujours en tractations avec le Département de l'intérieur et un éventuel reprenneur pour continuer l'exploitation de la gravière de Montfleury, ou alors afin de trouver un arrangement qui éviterait à la commune de devoir rembourser les avances qu'elles a reçues de l'ancien exploitant.

Enfin, relevons que Christophe Dulex a succédé à feu François Satin au sein du Conseil de Fondation de la Fondation des Maisons Communales de Vernier (FMCV).

Crédit refusé

La validation de l'initiative populaire IN 107, pour la création d'une nouvelle crèche à Vernier, est acceptée à l'unanimité. Il s'agissait d'un vote formel, contrairement à celui relatif au crédit complémentaire «pour l'étude et l'aménagement du Centre de voirie et du dépôt du feu de Vernier». Ce crédit de Frs 238 712.- a été refusé par 16 non (rad, lib, pdc et une majorité des élus écologistes), 11 oui et une abstention.

Aucun problème par contre pour la constitution de servitudes de passage sur la parcelle 3705 (avenue Henri-Golay), laquelle est acceptée à l'unanimité. A l'inverse, le projet visant à créer une commission emploi et développement économique a été refusée à l'unanimité. Cinq séances de la commission des finances ont été au préalable consacrées à l'étude de cet objet. Des visites de la Fondetec

et de Genilem ont même été réalisées.

In fine, le Conseil administratif a proposé de renoncer à la création d'une commission spécifique supplémentaire, mais d'informer par contre très régulièrement les conseillers municipaux sur ce qui se fait en matière de promotion économique et de poursuivre la réflexion dans le cadre du groupe de travail sur le développement durable.

Un crédit de Frs 172 000.- relatif à l'acquisition d'engins de chantier est ensuite accepté à l'unanimité.

Giratoire très discuté

L'objet suivant de l'ordre du jour a tenu en haleine les élus : une demande de crédit pour la construction du giratoire de la Concorde, de la superstructure et de la mise en place de mesures de modération de trafic à l'avenue Henri-Golay. Le débat tourne autour d'une pétition, signée par plus de nonante habitants de cette avenue, demandant le rétablissement du sens unique.

Mme la conseillère administrative Gabrielle Falquet rappelle qu'une

séance d'information à la population a eu lieu le 8 juin à l'école de Châtelaine. De plus, aucune opposition ni recours n'ont été déposés lors de la mise à l'enquête. Un renvoi en commission est alors proposé par Christophe Dulex (PDC). Mais ce renvoi est refusé par 17 voix contre 9 et 2 abstentions. Fait plutôt rare, l'appel nominal a été demandé par rapport à ce crédit de Frs 580 000.-.

Au vote, seuls les 3 représentants écologistes refusent cet objet, tandis que 6 élus préfèrent s'abstenir (Anderegg, Conti, Dulex, Jeanbourquin, Magnin et Zufferey), les autres l'acceptant.

Rien de tout cela au sujet du vote d'un crédit d'étude pour l'assainissement, l'éclairage public, la réfection et la mise en place de mesures de modération de trafic au chemin de la Crotte-au-Loup, ainsi que pour l'assainissement d'une partie de la route de Peney. Le montant de Frs 225 000.- passe la rampe à l'unanimité.

Relevons encore le renvoi au Conseil administratif d'une pétition intitulée «pour une réelle modération de la circulation sur l'avenue Henri-Golay».

Divers projets sont envoyés pour étude en commissions, dont le projet de budget 2001.

Séance du 14 novembre 2000

La séance débute avec la prestation de serment d'Eric Dubath, en remplacement de Yan Perret-Gentil.

Suivent les communications du Conseil administratif. A fin octobre, le nombre d'habitants sur la commune atteignait 29 168, tandis que le nombre de chômeurs inscrits se situait à 639 (- 60).

La commune a reçu copie d'une lettre du groupement des pétroliers à la sécurité civile du canton de Genève donnant leur accord au versement d'un montant de Frs 39 000.- par an pour la location des garages des véhicules de la section Carbur. Il s'agit-là de l'aboutissement de négociations entreprises depuis longtemps et qui permettent à la commune de financer une part non négligeable de son futur bâtiment de la sécurité.

La société DSR a fait parvenir aux autorités une copie de l'instruction

qu'elle a donnée à l'ensemble de ses établissements, donc y compris aux restaurants scolaires de Vernier, de ne plus proposer de menu comportant du bœuf dans les repas offerts à sa clientèle.

Le choix du canton pour l'entreposage des véhicules des forains de Versoix est confirmé : ils seront bien garés sur la parcelle située à l'angle de la route de Montfleury et du chemin de Delay : la commune, qui a été reçue, a demandé la pose d'une haie de long du terrain et que les véhicules ne traversent pas le village pour rejoindre leur lieu de stationnement.

Acquisitions

Deux crédits sont rapidement votés, l'un de Frs 50 000.- relatif à l'acquisition de la parcelle 1478 (rue du Village). Elle jouxte celles qui sont déjà en possession de la commune sur l'emplacement du parking de la Via de Coisson et de l'école enfantine de la rue du Village.

L'autre de 2,3 millions de francs, relatif à l'acquisition de l'école de Poussy et à la recapitalisation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV). A long terme, la commune y gagne à acheter l'école de Poussy au lieu de continuer à en payer le loyer et du même coup, cela aide la FMCV à se sortir plus rapidement de sa situation difficile.

Quant à la recapitalisation de la FMCV de Frs 400 000.-, elle se justifie de par le prix de vente de l'école à un prix relativement bas.

La délibération relative aux jetons de présence des conseillers municipaux pour l'année 2001 est acceptée à l'unanimité. Après consultation d'un tableau regroupant le tarif des jetons de présence des conseillers municipaux de 8 grandes communes genevoises, on constate que Vernier est en troisième place en ce qui concerne les indemnités pour la séance plénière et les commissions de travail.

Le projet de budget 2001 engendre fort logiquement diverses déclarations et amendements, avant d'être accepté par 18 voix contre 14 (lire le thème en question).

Un projet de délibération du Conseil municipal relatif à une modification du règlement du Conseil municipal (annonce des résolutions) est pris en

considération et renvoyé à la commission des règlements.

Par contre, la prise en considération de l'autre projet, relatif aux collations pendant les séances, est refusée.

Un crédit d'étude de Frs 225 000.- est ensuite accepté. Il concerne l'assainissement, l'éclairage public, la réfection et la mise en place de mesures de modération de trafic au chemin de la Crotte-au-Loup, ainsi que pour l'assainissement d'une partie de la route de Peney.

Divers objets sont renvoyés en commission, notamment une demande de crédit pour mener une étude des besoins en places d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal.

Motions

Trois motions, dont l'une sera entre temps transformée en résolution, sont ensuite votées.

Il s'agit tout d'abord d'une motion «pour le soutien à la loi constitutionnelle accordant le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants étrangers au niveau communal» (acceptée par 16 voix contre 15 et une abstention et renvoyée en commission des finances).

La motion devenue résolution s'intitule «pour des zones 30 km/h efficaces et utiles» (acceptée à l'unanimité).

Enfin, la troisième motion, baptisée «pour des promotions citoyennes», entend ouvrir les promotions civiques de la commune aux jeunes étrangers. Un vote immédiat a été demandé après sa prise en considération. Elle est acceptée par 17 voix, contre 14 non et une abstention.

Après diverses questions orales, la séance est levée à 23h50.

S.G.

Prochaines séances du Conseil municipal

30 janvier 2001	19h30
6 mars 2001	19h30
3 avril 2001	19h30
15 mai 2001	19h30
26 juin 2001	19h30



Vernier fleuri

Soirée de remise des prix Vernier fleuri 2000

La remise des prix du concours Vernier fleuri a eu lieu le mardi 3 octobre 2000 à la salle des fêtes du Lignon. La Conseillère administrative déléguée Mme Gabrielle Falquet, a accueilli et félicité chaque concurrent au nom des autorités communales. Elle a rappelé l'importance des décorations florales privées associées à celles du SEVV (service des espaces verts verniolans) permettant ainsi un fleurissement optimum de notre commune.

M. Jean-Marc Beffa, Président du concours, a expliqué comment le jury s'organisait pour départager les concurrents. Cette tâche est toujours difficile vue l'excellente qualité des décorations estivales. Avec les membres du Jury, il a observé que certains habitants, bien qu'ayant de magnifiques arrangements ne participaient pas au concours. Le concours voulant, en premier lieu, regrouper tous les amoureux des fleurs, il invite chaque participant à en parler à ses voisins. Il rappelle que le concours est gratuit et que chaque participant reçoit un prix.

Quelques diapositives ont permis d'admirer les décorations florales des concurrents. La proclamation du palmarès et la distribution des prix ont terminé la soirée.

Palmarès du concours Vernier-fleuri 2000

Total des points: 144

Catégorie des fenêtres et balcons :

1 ^{ère}	Mme	SCHAERER	Alice	14, Av. Louis-Pictet	143 points
2 ^{ème}	M.	CAVIN	Jean-Pierre	7, La Ruelle	139 points
3 ^{ème}	Mme	BUZZI	Dominique	75, Rue du Village	128 points
4 ^{ème}	Mme	GASSER	Danielle	20, Ch. de l'Esplanade	116 points
5 ^{ème}	Mme	HAMMER	Isabelle	6, Grand-Bay	103 points
6 ^{ème}	M.	ERBUKE	Ayhan	18, Ch. de l'Esplanade	101 points
7 ^{ème ex}	Mme	CASAZZA	Heidi	43, Rte de Peney	100 points
7 ^{ème ex}	Mme	CHRISTEN	Marita	19, Rue Granges-Lévrier	100 points
9 ^{ème}	Mme	FALLER	Rosy	100, Rte du Canada	99 points
10 ^{ème ex}	Mme	CRAVEN	Anne	20, Ch. de l'Esplanade	97 points
10 ^{ème ex}	Mme	BLONDEL	Jacqueline	50, Av. de Crozet	97 points
12 ^{ème}	Mme	BOUTHEON	Pascale	18, Ch. de l'Esplanade	92 points
13 ^{ème}	Mme	BERNET	Arlette	2, Rue Oscar-Bider	91 points
14 ^{ème}	Mme	BONGERA	Lilly	1, Rue Grange-Lévrier	87 points
15 ^{ème}	M.	PANCHAUD	Marc	70, Rue du Village	86 points
16 ^{ème}	Mme	TISSOT-DAQUETTE	Eléonora	36, Av. de Crozet	81 points
17 ^{ème}	Mme	LOMBARD	Christina	80, Ch. du Renard	67 points
18 ^{ème}	Mme	GEITLINGER	Sheila	20, Ch. de l'Esplanade	60 points
19 ^{ème}	Mme	AUCIELLO	Francesca	36, Av. Henri-Golay	49 points

Catégorie des terrasses et villas :

1 ^{ère}	Mme	DURIAUX	Arlette	7, Ch. des Sellières	143 points
2 ^{ème}	M.	FRAGA	André	43, Rue du Village	136 points
3 ^{ème}	M.	MEUTER	Charles	4, Ch. Grand-Champ	134 points
4 ^{ème}	Mme	PASCHE	Yvonne	1, Av. de Crozet	120 points
5 ^{ème}	M.	ROULIN	Maurice	2a, Ch. du Progrès	119 points
6 ^{ème}	Mme	BLEULER	Doris	52, Ch. du Renard	109 points
7 ^{ème ex}	Mme	APOTHELOZ	Eliane	54, Ch. du Renard	108 points
8 ^{ème}	Mme	BIELSER	Yvonne	57, Ch. des Sellières	92 points

Te reconnais-tu ?

Si oui, dis à tes parents de nous contacter au numéro de téléphone 341 39 17 jusqu'au 4 février 2001. Tu gagneras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV



L'antique coutume des Failles à l'honneur

Le Fédération cantonale du costume genevois organise un **SOUPER-SPECTACLE "AUTOUR DES FAILLES"**

les vendredi 9 et 16 février , et les samedi 10 et 17 février 2001

à la Salle communale de Plan-les-Ouates.

Spectacle de danses et de chants.
Repas dans un ambiance celtique.
Marché de produits du terroir.

Dès 19h ouverture des portes, marché et petites restaurations, ambiance celtique
21h début du spectacle (entrée libre, collecte à la sortie)

Réservez vos places pour le repas :
e-mail: failles@yahoo.com,
tél. 756 16 65 entre 11h et 14h
Fax 756 38 67

Les badges de la St Valentin pour Cap Loisirs

Pour la septième fois consécutive, la Fondation Cap Loisirs reconduit son action bénévole de vente de badges à l'occasion de la St Valentin.

Depuis 1980, la Fondation Cap Loisirs propose aux personnes mentalement handicapées des loisirs de qualité. Encadrés par des équipes de moniteurs compétents et attentifs, enfants, ados et adultes pratiquent de sports, découvrent de nouveaux horizons, s'initient à toutes sortes d'activités artistiques dans une atmosphère détendue et chaleureuse.

A l'origine, il s'agissait surtout de permettre aux parents d'enfants mentalement handicapés de se reposer et de se ressourcer pendant quelques week-ends ou des vacances. Cette prise en charge - indispensable pour de nombreuses familles - reste primordiale mais, au fil du temps les séjours à cap Loisirs sont devenus pour les personnes mentalement handicapées des moments de bonheur auxquels elles renonceraient difficilement.

Actuellement, la Fondation Cap Loisirs organise plus de 250 séjours (week-ends, camps, centres aérés) soit environ 8000 journées pour près de 400 participants. Malgré cela, toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites, faute de moyens.

Il est donc indispensable de faire appel à la générosité du public pour, éventuellement, développer et tout au moins garantir la poursuite des activités existantes.

C'est pourquoi la Fondation Cap Loisirs vous propose les badges de la St Valentin réalisés cette année par l'artiste genevois WAZEM.

En achetant ces badges vous aidez directement des enfants, ados et adultes avec un handicap mental, à vivre des moments de loisirs - comme les autres - et - avec les autres.

Le mercredi 14 février les badges seront en vente au prix de Fr. 3.- en ville et dans votre commune au centre commercial du Lignon. Vous les trouverez également accompagnés



d'une brioche au prix de Fr. 5.- chez plusieurs boulangers.

Nous remercions pour leur soutien la Ville de Genève, l'Association des communes genevoise, Migros-Genève, la direction des TPG, l'Association des artisans boulangers, et tous nos autres partenaires.

Notre reconnaissance va aussi vers vous, habitants de Vernier et des environs, qui avez répondu généreusement à notre appel les années précédentes.

Julius BUCHER
Membre du comité d'action
Tél. 782 99 22

Jocelyne ERTEL
Présidente du comité d'action
Cap Loisirs, tél. 731 86 00
CCP Genève 12-5587-5

Défense générale

Distribution de tickets de rationnement

Nous recrutons des distributeurs

Dans le cadre de la défense générale instaurée par les autorités fédérales, chaque commune du canton doit prévoir un nombre suffisant de personnes qui devraient s'occuper de la distribution des tickets de rationnement lorsque celui-ci serait mis en fonction.

Le recrutement doit se faire parmi les personnes qui n'ont pas d'activité professionnelle permanente, car les distributions auraient lieu pendant la journée. Nous devons donc trouver des personnes de bonne volonté, âgées de 18 à 70 ans, qui sont à la retraite ou qui ne travaillent pas.

La nationalité suisse est impérative.

Quatre lieux de distribution sont prévus sur la commune : Vernier-Village, Les Avanchets, Châtelaine et Le Lignon.

Des cours de formation sont organisés tous les 18 mois environ par l'Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays. Les participants à ces cours reçoivent une indemnité de Fr. 50.- pour la soirée qui est consacrée à cette formation.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui seraient intéressées par cette fonction de distributeur de bien vouloir remplir le talon ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse mentionnée.



Commune de Vernier

Approvisionnement économique du pays

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

No AVS : Date de naissance :

Adresse :

Etat civil : Canton d'origine :

Profession : Téléphone :

Astreint aux obligations militaires

Astreint à la protection civile

INSCRIPTION EN QUALITÉ DE DISTRIBUTEURS DE TITRES DE RATIONNEMENT

de préférence dans le centre de distribution du quartier de

Date : Signature :

Bulletin d'inscription à retourner à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, case postale 520, 1214 Vernier

Sandrine Crelier, Verniolane de 17 ans entretient sa passion pour le piano depuis sa plus jeune enfance.

A côté de la musique classique et de variétés, cette jeune pianiste est spécialisée avant tout dans ses compositions personnelles (12-17 ans) qui sont d'ailleurs le principal contenu de ses 2 CD's.

Sandrine se produit régulièrement pour des animations de soirées, dans des «pianos-bars», et dans des maisons de retraite, pour le plaisir de découvrir de nouveaux pianos. Elle poursuit ses études en vue de pouvoir enseigner cet instrument, un souhait qui s'amplifie de jour en jour depuis sa dixième année.

Quelques jours après la sortie de son 2^e CD (une soirée aura lieu pour cette occasion, le 31 janvier 2001, à Versoix), Sandrine est invitée **le dimanche 11 février 2001, à la salle Chauvet-Lullin** - Vernier, par l'Association des Intérêts de Vernier-Village pour un nouveau rendez-vous musical.

A cette occasion Sandrine nous fera découvrir ses nouvelles compositions et un " zeste " de classique, peut-être Mozart, peut-être Bach... on verra..., alors si vous êtes curieux, venez...

Notez que vous pourrez aussi la découvrir lors de la prochaine fête populaire «Vernier en fête 2001» les 5 et 6 mai prochain.

A la fin du concert, une verrée sera offerte par l'AIVV, au cours de laquelle **Sandrine Crelier** signera son dernier CD.

CONCERT
dimanche 11 février 2001
à 17h
Maison Chauvet-Lullin
rue du Village 57 - Vernier
entrée libre

CONCERT-SPECTACLE
mercredi 31 janvier 2001
à 20h15
Aula du cycle des Colombières - Versoix
entrée libre



Echo de Vernier



Théâtre de Vernier

L'Echo de Vernier-Théâtre **Votre troupe communale vous informe**

Théâtre des Ranches
du 9 au 31 mars 2001
«LES FAUSSES CONFIDENCES»
de Marivaux



Marivaux, son époque, sa pièce

Le " marivaudage ", c'est un art du langage, une élégance de la conversation dont Marivaux s'est imprégné dans les salons qu'il fréquentait.

Mais, pour que cette tournure d'esprit et d'expression puisse voir le jour, il fallait un certain nombre de conditions : d'abord, une société dans laquelle l'écrivain puisse trouver des modèles ; puis, un auteur susceptible de comprendre ce monde où il fera évoluer ses personnages et capable de leur donner la parole ; enfin, des interprètes pour apporter une réalité, une vie vraisemblable à chacun des rôles. Cependant, toutes ces circonstances favorables réunies ne feront pas un succès si le public n'apprécie pas le résultat.

La célébrité que Marivaux connut à

cette époque (milieu du XVIII^e siècle) montre bien dans quelle heureuse conjonction furent réunis tous ces éléments.

Une autre caractéristique de l'époque que l'on retrouve dans le théâtre de Marivaux, est que l'argent est très souvent lié à l'amour. Dans " Les Fausses Confidences ", il est même au centre de tout. C'est un élément essentiel qui démontre que, dans la société fortunée, le mariage doit être " de raison " avant tout ; le coeur n'en est pas l'élément prépondérant. Dans la comédie que nous vous présenterons au mois de mars, l'argent est une possession féminine. C'est Araminte qui dispose de cinquante mille livres de rente ; Dorante n'a rien. On comprend vite que, pour lui, cette situation va dresser d'insurmontables obstacles à son amour. Car son coeur

est sincère alors que sa condition fait de lui le ver de terre amoureux d'une étoile.

Relevons encore que l'on se trouve en présence d'une jeune et riche veuve. De plus, Araminte a " un rang dans le monde ". C'est une situation fréquente à une époque où les jeunes filles de bonne famille épousent souvent un homme plus âgé qu'elles. La condition de veuve permet à la femme de la société de l'Ancien Régime de pouvoir librement disposer d'elle-même. La mère d'Araminte voudrait bien qu'elle épouse le comte Dorimont qui apporterait titre et terres à la famille. Araminte ne se gêne donc pas pour s'affranchir de la tutelle maternelle et pour prendre sa vie en mains. Tiens, tiens ! ? Serait-ce la genèse de la libération de la femme ?

Votre Echo de Vernier

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

2000



Les autorités communales ont eu le grand plaisir d'accueillir 16 couples, le 23 novembre 2000, à la maison Chauvet-Lullin, afin de fêter leur anniversaire de mariage.

Mme Nelly Buntschu, conseillère administrative, qui remplaçait le maire, M. Christophe Iseli, et Mme Christiane Schaller, présidente du Conseil municipal, ont reçu 6 couples qui ont fêté 60 ans de mariage :



Henri et Germaine BARD, Roger et Edwige BONNY, Marcel et Camille MONNET, Charles et Marie ROCH, mariés à Vernier, Jean et Inès ROCH, mariés à Vernier, Joseph et Madeleine TASCHINI

et 10 couples qui ont célébré 50 ans de mariage :

Robert et Olimpia BEZZOLI, Yvonne et Jean-Jacques BIELSER, Yves et Marguerite BROYE, Maurice et Marguerite CLERC, Edouard et Evelyne CROSET, Georges et Rachel DUPUIS, Georges et Marie EMCH, mariés à Vernier, Louis et Bernadette FALQUET, Fidélis et Hilda SCHNYDER, Albert et Alma SIGRIST, également mariés à Vernier.



2001

Nos Autorités communales souhaitent honorer les couples qui célèbrent leurs nocés d'or ou de diamant en l'an 2001.

Nous vous invitons donc à signaler au **Service culturel de la commune de Vernier, rue du Village 57 à Vernier, tél. 341 41 04**, les couples fêtant leurs 50 ou 60 ans de mariage. Ils seront ainsi conviés à une petite réception en fin d'année.

Nous précisons que les couples doivent être domiciliés sur la commune, le lieu du mariage n'entrant pas en considération.

Petites annonces
à votre service gratuitement

A louer

A louer sur la commune belle salle de 200 m² avec cuisine et vestiaire pour cours et animations pour enfants (soirée contes, anniversaires, etc.) la journée ou le soir, ainsi que le week-end, avec possibilité de parking.
Tél. 306 06 80.

A donner

Machine à écrire Olivetti électr.
ET 510 Personnal, quasiment neuve.
Tél. 796 16 56.



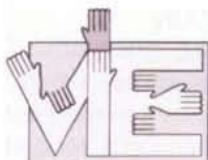
ASSOCIATION VERNIER INTEGRATION EMPLOI

8, avenue des Libellules / 1219 Châtelaine / tél. 979 09 99 / fax 979 09 98 / vie@bluewin.ch

Joyeuses fêtes de fin d'année

L'ensemble du comité et des collaborateurs vous adressent leurs meilleurs vœux !
Et vous rappellent que les services de l'association sont gratuits et ouverts à toutes
et tous afin d'aider aux recherches d'emploi.

Dès le lundi 22 janvier, les Permanences Conseil Emploi reprendront
dans les différents quartiers (renseignements au tél. 979 09 99).



met au concours un poste à 80% de travailleur social / secrétaire associatif

But de la fonction de responsable Coup d'Pouce Emploi (60%)

Assumer le fonctionnement d'un service d'aide à l'intégration sociale et professionnelle destiné à
des primo-demandeurs d'emplois âgés entre 14 et 25 ans .

But de la fonction du Secrétaire de l'association (20%)

Assumer la coordination des activités de l'association et favoriser leur développement.

Profil requis : Formation sociale et/ou plusieurs années d'expérience professionnelle; facilité
dans les contacts humains et d'adaptation; polyvalence, dynamisme et capacité à travailler de
manière autonome; aisance en informatique et en rédaction française; esprit d'analyse et de
synthèse; aptitude à la conduite de projets et de personnes; connaissance comptable (budget,
exploitation, bilan).



Prière d'adresser votre offre accompagnée d'un curriculum vitae à l'attention de M. Rügsegger Gérald,
Secrétaire. Les cahiers des charges complets peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'association
Vernier Intégration Emploi.

RAIFFEISEN



Banque Raiffeisen Genève Ouest


UNE BANQUE POUR TOUS

Les prestations très larges que nous proposons sont assorties de
conditions avantageuses.

Nous avons la compétence que vous attendez de votre banquier
ainsi qu'une infrastructure professionnelle organisée en coopérative.
Découvrez avec nous des possibilités qui vous permettront d'aller
plus loin.

Horaire de notre agence de Vernier :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
14h00 à 17h

PRETS HYPOTHECAIRES : TAUX 4 ¼ % net !

 022 – 753.91.91



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

**MENUISERIE ● CHARPENTE
ESCALIERS ● COUVERTURE**

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium
-
Portes d'entrée

Le Dr Françoise JENNI,
FMH Médecine interne,

Ancien chef de clinique à la
Policlinique de Médecine
du Professeur STALDER,
Médecin consultant à l'unité
d'alcoologie du Dr GACHE,

annonce l'ouverture de son
cabinet médical, au

140, rte d'Aïre
1219 AÏRE
Tél. : (022) 796 15 71.

Le Dr Cataldo ACCIETTO,
Spéc. médecine interne,

Ancien interne à la Policlinique de
médecine (médecine générale),
Ancien interne en Alcoologie,
Médecin consultant aux
Hôpitaux Universitaires de Genève
(Gériatrie)

annonce l'ouverture de son
cabinet médical, au

140, rte d'Aïre
1219 AÏRE
Tél. : (022) 796 15 71.

DÉCLARATION D'IMPÔT 2001

NOUVELLE FORMULE

FIDUCIAIRE KUFFER & CIE

Chemin de l'Alouette 7, Case postale 32, 1219 Aïre-Genève
Tél. 796 35 74 - Fax 797 31 41 - Natel 079 442 23 17

Comptabilités - Organe de contrôle - Gérance de fortune

EXÉCUTIONS RAPIDES, PRÉCISES & PERSONNALISÉES

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21



ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ÉLECTRICITÉ

98, route de Vernier
1219 Châtelaine
Tél. 797 22 20 - Fax 797 33 32

Concessionnaire des Services Industriels (S.I.G.)
et de Swisscom (P.T.T)

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022/341 08 43
Fax 022/341 67 72
Natel 079/203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier:

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin



GARIN FRÈRES

Installation sanitaire
Dépannage
Couverture ferblanterie
Entretien toiture

Etudions toutes propositions
Devis gratuit et sans engagement

9C, chemin de Mouille-Galand
1214 VERNIER/GE

Tél. & fax 022/341 12 25
Natels 079 60 60 555 & 079 206 85 91

Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg



L'accordéon, vous connaissez ?

Mais oui, bien sûr, vous le connaissez!

Tout le monde le sait : c'est un instrument populaire qu'on appelle « piano du pauvre », facile à jouer et à apprendre, qui permet à un musicien très souriant et jouant souvent debout, d'animer des bals, des mariages et autres anniversaires, avec de jolies mélodies, des danses, du folklore et, surtout, le fin du fin en matière d'accordéon, du musette.

En effet, vous savez tout !

Ou plutôt : vous croyez tout savoir et nous allons essayer de vous démontrer, ces prochains mois, que vous ne connaissez qu'une des nombreuses facettes de l'accordéon. Et nous espérons que vous serez nombreux à abandonner toutes ces idées préconçues et à considérer cet instrument à sa juste valeur.

Tout d'abord, sachez que la dénomination « piano du pauvre » est complètement fautive.

Ce n'est pas un piano, bien qu'il existe un type d'accordéon qui s'appelle « accordéon-piano » et qui utilise un clavier à touches allongées identique à celui du piano. La plupart des accordéons utilisés dans notre pays ont des boutons, de petites touches rondes disposées en quinconce, ce qui permet d'avoir un plus grand nombre de notes.

Le mode de fonctionnement d'un accordéon diffère totalement de celui d'un piano: c'est l'air qui « fabrique » les sons. Cet air est généré par le mouvement du soufflet, le « poumon » de l'accordéon, et met en vibration des anches, qui sont des lames métalliques retenues par un de leurs petits côtés.

Le son du piano, lui, provient de cordes métalliques frappées par des marteaux.

Quant au qualificatif « du pauvre », il est loin d'être exact: les gros accordéons de concert peuvent atteindre Frs 25'000.- (Frs suisses...) à l'état neuf et il est heureux pour nos musiciens qu'un marché d'instruments d'occasion soit en pleine expansion !

Le répertoire actuel pour l'accordéon est extrêmement varié. Le folklore et le musette n'en occupent qu'une petite place. Nous vous en reparlerons, mais sachez déjà qu'il va de la musique baroque (Bach, Vivaldi, Telemann...) au contemporain, en passant par le jazz, le tango argentin, les folklores des pays de l'Est et du Nord de l'Europe, sans parler des œuvres de très nombreux compositeurs-accordéonistes actuels.

Vous n'avez pas pu venir à nos précédents concerts? Nous vous invitons à venir en curieux au prochain concert d'un de nos orchestres : « Cadenza Baïana » (Note: le terme « Baïana » vient du nom Baïan ou Bayan, le nom russe de l'accordéon de concert)

L'Avenir de Châtelaine vous envoie ses meilleures salutations et vous souhaite une très Bonne Année !

ACCORDEON ET PIANO

COURS POUR TOUS(enfants / adultes)

Lieux : VERNIER, CHATELAINE, MEYRIN

Nouveauté :

Depuis janvier 2001

« COURS EN DUO » (pour débutants)

Pour tous renseignements :

Sylvie BOSSI-PAHUD tel. 022/782.05.89

Bloc-notes

Concert Cadenza Baïana :

Dimanche 28 janvier 2001 - 17 h
centre œcuménique des Avanchets
(à côté du centre médical des Avanchets)
Entrée libre - collecte à la sortie

Soirée annuelle de l'Avenir :

Samedi 7 avril 2001
Salle communale de Vernier-Place
Des précisions suivront dans un prochain
numéro d'Informations Vernier

PARTI SOCIALISTE VERNIER

Pénurie pour toutes les catégories de logements à louer

Dans son communiqué du 20 décembre, le Conseil d'Etat le dit : il y a crise.

La position des socialistes de Vernier :

La croissance de l'agglomération urbaine est inéluctable. Comme toutes les villes, cette dernière se développera à sa périphérie. Vernier est donc concerné au premier chef ce d'autant plus que le déclassement de la zone agricole pour la construction de logements n'est envisagé que de façon exceptionnelle.

Pour les socialistes de la Ville de Vernier, il est nécessaire de préserver l'environnement, d'améliorer la qualité de la vie, de ne pas créer de ghettos et d'offrir des places de travail. C'est pourquoi nous nous battons pour assurer une mixité des logements dans chaque immeuble, ainsi que sur le plan spatial entre logements individuels et logements collectifs, pour veiller au développement d'emplois et de commerces de proximité, pour assurer la mobilité des transports, des déplacements, avec priorité aux transports collectifs et, enfin, pour faire en sorte que les équipements sociaux nécessaires soient réalisés simultanément avec le développement des logements :

écoles, crèches, garderies d'enfants, services sociaux, locaux pour les jeunes, pour les aînés, locaux culturels, places de jeux, espaces de convivialité et d'activités collectives...

Les socialistes sont certains que ces postulats sont réalisables avec l'appui de leurs députés au Grand Conseil et du Conseiller d'Etat socialiste, Laurent Moutinot, au DAEL.

Par ailleurs, pour les socialistes de la Ville de Vernier, la Commune doit être l'acteur principal de ces changements et donc, développer une politique d'achat de terrains lui permettant d'être associée comme propriétaire aux discussions de plans d'aménagement des quartiers.

La Ville de Vernier devrait, en outre, développer des plans localisés de quartiers dans certains secteurs dans le but d'anticiper la demande privée, comme elle en a la compétence.

Enfin, La FMCV, Fondation des maisons communales de Vernier, doit être l'instrument de la Commune de constructions de logements selon les critères définis ci-dessus et, ainsi,

influencer positivement sur l'aménagement du territoire et le marché du logement.

Mieux vivre à Châtelaine

Les socialistes présenteront au début 2001 des projets d'aménagement de Châtelaine, réalisés par l'institut d'architecture.

Parti socialiste de Vernier
Case postale 227
1211 Genève 28.



ARBO TECH SOINS AUX ARBRES

-TAILLE DES ARBRES
ET GRANDS SUJETS

-ABATTAGE ET
DÉMONTAGE DÉLICATS

-PROTECTION DES ARBRES :
PRÉVENTION SUR CHANTIERS

-TRAITEMENTS DIVERS
ANALYSES DES RISQUES

-PLANTATIONS ET
TAILLES DE FORMATIONS

BUTTY & CIE

10, chemin de Sales - 1214 Vernier
tél. 079 203 45 28 ou 022 341 38 41
fax 022 341 45 10

Ecole de badminton

Lieu : Tennis d'Aïre

Jour : mercredi

2ème période : du 14 mars au 20 juin 2001

Badminton (de 9 à 18 ans)

PRIX : Fr. 56.- / enfant / période (paiement comptant à l'inscription)

INSCRIPTIONS : dès le 26 février 2001

**Les cours n'auront pas lieu
pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

Renseignements : Tennis d'Aïre, tél. 796 21 98.

Echos des clubs d'aînés

Tournois interclubs des aînés de la commune

Dans le courant du printemps, lors d'une réunion des responsables des clubs de la commune, naissait l'idée de l'organisation de ces tournois. Le projet mûrissait petit à petit et se confirma, avec l'appui de nos autorités qui, par le truchement du service social, y participa avec un subside bienvenu. C'est ainsi que furent mis sur pieds un tournoi de jass, un tournoi de pétanque et un de Scrabble. Les vainqueurs recevraient une coupe au bénéfice du club qu'ils représentaient et les accessits des bouteilles de vin.

L'organisation en a été assurée par Châtelaine-Balexert pour le jass, par Vernier-Village pour la pétanque et enfin les Avanchets pour le Scrabble.

Cette expérience sera renouvelée en 2001.

Une partie de pétanque, ça fait plaisir (air connu)

C'est le 5 juillet, par un après-midi radieux, que le club de Vernier-Village organisait le tournoi de pétanque sur son terrain de Champ-Claude.

Les huit triplettes issues de nos divers clubs s'affrontèrent aimablement sous l'arbitrage expert d'Alexandre Mégroz, animateur, qui tenait le table et comptait les "abattis". De joyeuses exclamations et des éclats de dépit aussi jaillissaient des quatre pistes au gré du déroulement des joutes,

agrémentées de rafraîchissements bienvenus sous la chaleur estivale et les parasols.

Enfin, un goûter réunissant tout les participants, joueurs et accompagnants, mettait un terme aux jeux et les résultats furent alors proclamés avec de chaleureux applaudissements. Puis, peu à peu, l'on se sépara avec l'espoir de revivre, l'an prochain, cette agréable occasion de rencontre.

Tournoi de Scrabble

Le tournoi de Scrabble, prévu pour être "interclubs" n'a, finalement, été que "club". Ceci nous a permis de faire les premiers pas entre nous et de nous familiariser avec ce jeu.

Les réactions ont été très positives. C'est peut-être mieux de commencer les tournois de Scrabble à une petite échelle, par exemple entre deux clubs ; et ensuite, quand tout le monde en connaît les règles, organiser un tournoi "interclubs".

Tournoi de jass

Ce mardi 9 mai 2000 à 13h30 au club de Châtelaine-Balexert a eu lieu le tournoi de jass interclubs de Vernier conduit par Monsieur Alexandre Mégroz animateur du CAD et quelques membres du club.

Huit équipes se sont affrontées à ce jeu dans une sympathique ambiance au terme de laquelle le club de Châtelaine-Balexert est sorti vainqueur de la compétition.

Nous tenons à remercier le comité de

Vernier pour les coupes qu'il a offertes si gentiment ainsi que l'accueil du club de Châtelaine-Balexert.

Nous remercions également le club des Libellules pour les cartes offertes ainsi que les pâtisseries pour le goûter et la Commune de Vernier pour la subvention accordée à ces compétitions.

Votre dévoué membre
Francis Ballager

Président de Châtelaine-Balexert

La MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier, 48, rue du Village



jusqu'au au 17 février 2001

«LES PETITS PRIX DE JANVIER»

Club des aînés d'Avanchet

Dir. collégiale
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 19 98
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

M. Francis Ballager
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 796 60 83
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

A propos des Avanchets

Nous sommes des élèves de l'école de Balaxert et nous voulons parler des Avanchets pour essayer de donner une meilleure image à ce quartier.

Nous sommes contre les gens qui disent que les Avanchets n'est qu'un quartier dangereux et nous allons vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, il y a beaucoup d'espaces et de jeux pour s'amuser et faire du vélo, il y a des parcs pour sortir de chez soi et passer le temps, des lapins que nous pouvons regarder et caresser. Il y a des fleurs et c'est joli.

Ensuite, il y a un centre commercial et un marché qui vend des légumes et des fruits frais où il y a une " ambiance de folie ".

Par ailleurs, il y a un centre de loisirs pour les enfants et les adolescents, pour lire et se détendre, et aussi un terrain de foot car beaucoup de gens aiment le foot.

Enfin, les gens sont sympas et nous aimons beaucoup les Avanchets.

Voilà pourquoi nous défendons les Avanchets parce que certains d'entre nous habitent là-bas et ce quartier n'est pas seulement dangereux.

Nathalie, Liliane, Michael
Armando, Afrim, Fabien
Nicolas, Armend, David

Téléthon

Etoile Sportive Féminine de Vernier

Un tout grand MERCI à tous ceux qui ont oeuvré à la réussite de notre manifestation du samedi 9 décembre 2000, à l'occasion du Téléthon Suisse.

Le comité de l'Etoile Sportive Féminine de Vernier est fier de vous annoncer le résultat de vos dons. Il s'élève à Fr. 6'871.10.

Nous sommes très touchés par votre générosité et vous nous avez prouvé votre dévouement.

Il n'était pas facile pour le comité de savoir comment vous alliez répondre à notre premier appel. Nous n'avons pas prévu assez de peluches ! Notre cours de jeux aquatiques débordait (très jeunes enfants et jeunes adultes se sont amusés ensemble dans 80 cm d'eau) ! La préparation ski, malgré la chaleur de ce samedi, eu beaucoup de succès. La gymnastique enfantine avec des jeux de ballon a enthousiasmé. Malgré la difficulté de la coordination entre les bras et les jambes, vous avez super bien participé au cours de steps.

Jeunes et moins jeunes, vous vous êtes associés, vous avez tous animé notre manifestation.

Nos ventes de pâtisseries, devant les magasins Coop et Migros ont bien marché. Notre buvette à l'école des

Ranches n'a pas désempilé. Merci à tous les membres qui nous ont confectionné ces excellentes pâtisseries et mets salés.

Grâce à vous, pour une première, ce fut une belle réussite. Cela nous encourage à mobiliser notre village l'an prochain.

La Présidente, Martine Progin

Le Conservatoire populaire de musique

vous convie à son **AUDITION ANNUELLE**

des classes de solfège et d'instruments, au Lignon

jeudi 8 février 2001 à 19h30

à la Paroisse protestante d'Aire-Le Lignon

Entrée libre



Infos quartier

Les Avanchets

Association des habitants d'Avanchet-Parc
Rue du Grand-Bay 11 - 1220 Avanchets



L'Association des Habitants
d'Avanchet

Souhaite à tout ces membres,
aux Habitants d'Avanchet,
au Conseil Municipal de Vernier,
les meilleurs vœux pour l'An 2001

Le Comité et sa Présidente
Brigitte Letuecké

Ce doit être du début des années 40

dit Louis. C'est une photographie que Willy vient de m'envoyer. On se trouve devant le café-restaurant Bellevue, vers l'école de Vernier-Place. On est juste sur les rails du tram 6 et au fond, c'est la ferme Dufour avec ses hangars et plus loin, ce sont les noyers de la campagne Naville. On est au départ pour le circuit Rue du Village, Crotte-au-Loup, Laiterie de Montfleury et retour par la Route du Mandement et ça, 22 fois !

Louis égrène ses souvenirs :
Le Président du VCV, c'était Henri Falconnet. Il travaillait chez Givaudan, au laboratoire d'analyses. On avait fondé avec lui un Cartel de Sociétés qui organisait l'Arbre de Noël des enfants. Le VCV était appuyé par un marchand de vélos, Delez. Il avait son magasin à la rue de Berne. C'était du sérieux ; on avait beaucoup de supporters. Une fois, le champion de la course a reçu comme premier prix une paire de roues extra-légères avec des jantes en bois. C'était le fin du fin...

On était une joyeuse équipe. Déjà gamins, on se réunissait sous le couvert du Cheval Blanc, au bout du Village. On jouait aux plaques, au jeu de la grenouille. Il y avait Rina, Adeline, Anny, Silvio, les frères Girod et leur soeur Jacqueline, Henri Suter, Hugo Locatelli, Henri Cadoni. Avec quel-



ques-uns, on s'est retrouvés au VCV et on est là, sur ces photographies...

- 1- "Ce doit être au début des années 40... " : il y a Willy, Edouard, Louis, Antoine... et les autres
- 2- " on avait beaucoup de supporters " : parmi eux, Hugo Urchetti qui vient d'être honoré par le CIO qui lui a attribué l'Ordre olympique (voyez Informations Vernier n° 8 - 2000, p. 7)
- 3- les coureurs passaient devant le Cheval-Blanc, au bout du Village
- 4- Vas-y Louis !

Photographies aimablement prêtées par Mme Locatelli, MM. Willy Heldner et Louis Pirod.

Le Comité de l'AIVV

L'AIVV vous souhaite une très bonne année 2001.



1

3

2

4

Bibliothèques communales de Vernier

NOMBREUSES NOUVEAUTÉS à votre disposition

Nous avons choisi pour vous :

Robin Cook - Chromosome 6

Mike Gayle - Mr Commitment

Martin Suter - La Face cachée de la lune

Hemon Aleksander - De l'esprit chez les abrutis

Anne Cuneo - Le Sourire de Lisa

Sara Davidson - Cow-boy mon amour

Michael Ondaatje - Le Fantôme d'Anil

Philippe Geluck - Le Chat est content

Sur la piste du mammoth
Crime et science

Bourdonnements d'oreilles et acouphènes
Ces ondes qui nous entourent

Bio : mode d'emploi
Anti-déprime : mode d'emploi

Comprendre les dessins d'enfants
Les Bienfaits du régime crétois

Onassis et La Callas
Les Wagner : une histoire de famille

Avanchet

Dans la galerie marchande

☎ 797.05.55 (heures d'ouverture)

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A

☎ 797.16.82 (heures d'ouverture)

Vernier

Rue du Village 57-59

☎ 341.04.91 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h NOUVEAU

Lundi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 14h - 18h
Jeudi : 16h - 20h

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

(inscription et prêt gratuits)